

Tableau des dispositifs de Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Maj le 01/09/2026

Bretagne

Page 1/2

 Dispositif	 Public	 Objectif	 Conditions d'éligibilité
Temps partiel thérapeutique	- Tous assurés en arrêt de travail - Salariés - Exploitants agricoles/TI	 Permettre une reprise progressive du travail ou éviter un arrêt à temps plein (depuis le 01/01/2020)	☒ Prescription par le médecin traitant ☒ Accord de l'employeur et du médecin du travail
Bilan de compétences 24 heures (face-à-face) sur une période de 3 à 5 mois VAE : 24 heures de rendez-vous sur plusieurs mois	- Tous assurés en arrêt de travail - Salariés - Exploitants agricoles/TI - Sans emploi	 Réorientation professionnelle (maintien en emploi)	☒ Être en risque de désinsertion professionnelle (lien avec des problématiques santé/handicap au poste) ☒ Accord du médecin traitant
Formations « durées courtes » : CACES, RAN... Financeurs du coût pédagogique : employeurs-CPF...	- Tous assurés en arrêt de travail - Salariés - Exploitants agricoles/TI - Sans emploi Sur les postes de sécurité, une validation préalable du médecin du travail est indispensable pour s'assurer de l'absence de contre-indications au poste.	 Maintien en entreprise en amont de la reprise de poste  Réorientation professionnelle (maintien en emploi)	☒ Être en risque de désinsertion professionnelle (lien avec des problématiques santé/handicap au poste) et/ou dans l'objectif d'un maintien dans l'emploi ☒ Accord du médecin traitant
Formations « longues durées »	- Tous assurés en arrêt de travail - Salariés	 Réorientation professionnelle Hypothèses rencontrées : - Personnes en arrêt : anticipation pour travailler un nouveau projet professionnel - Formation possible au moment de la reprise avec autorisation d'absence de l'employeur	☒ Être en risque de désinsertion professionnelle (lien avec des problématiques santé/handicap au poste) ☒ Accord du médecin traitant
ESPO-ESRP Pré-orientations Formations diplômantes	- Tous assurés en arrêt de travail - Salariés	 Réorientation professionnelle	☒ Prescription MDPH
Stage COMETE	- Assurés suivis par COMETE - Salariés - Sans emploi	 Réorientation professionnelle ou tester ses capacités sur son ancien poste	☒ Être suivi par COMETE
Essai encadré 14 jours renouvelable 1 fois	- Assurés en arrêt de travail - Salariés	 Réorientation professionnelle  ou tester ses capacités sur son ancien poste	☒ Prescription par un partenaire (service social CARSAT, COMETE, CAP EMPLOI, SPST) ☒ Accord médecin traitant, médecin du travail
Convention de Rééducation Professionnelle en Entreprise CRPE	Salariés en arrêt de travail	 Réadaptation à l'ancien poste de travail aménagé ou apprendre l'exercice d'une nouvelle profession dans l'entreprise d'origine	☒ Présomption d'inaptitude par le médecin du travail

Tableau des dispositifs de Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Maj le 01/09/2026

Bretagne

Page 2/2

 Dispositif	 Public	 Objectif	 Conditions d'éligibilité
ARPIJ (dispositif inter-régime et cofinancé par l'AGEFIPH) Marché actuel du 01/01/2023 au 31/12/2026 Nouveau marché 2027	Assurés en arrêt de travail et titulaires d'un contrat de travail au moment de l'arrêt (dérogation possible pour CESU, CDD, intérimaires)	 Réorientation professionnelle  Prestation de reconversion dans le cadre d'une présomption d'inaptitude au poste dans l'entreprise d'origine réalisée pendant un arrêt de travail	☒ Être bénéficiaire d'un titre de la loi de 2005 ou non (dérogation au choix de chaque régime) ☒ Prescription par les services sociaux des différents régimes ☒ Accord médecin conseil du régime de l'assuré ☒ Accord médecin traitant, médecin du travail
PMSMP Période de mise en situation en milieu professionnel (1 à 4 semaines)	- Assurés en arrêt de travail - Salariés - Sans emploi	 Réorientation professionnelle (découverte d'un nouveau métier ou confirmation d'un projet professionnel)	☒ Prescription CAP EMPLOI/ Opérateurs CEP ☒ Accord du médecin traitant
Prépa Projet	- Personnes en arrêt de travail - Sans emploi	 Réorientation professionnelle	☒ Être en risque de désinsertion professionnelle (lien avec des problématiques santé/handicap au poste) ☒ Accord médecin traitant
Les Appuis Spécifiques Agefiph Handicaps : - Auditif - Visuel - Moteur/Maladie Chronique invalidante - Psychique - Troubles du neurodéveloppement Prestation individuelle	- Assurés en arrêt de travail - Salariés	 Identifier les besoins en lien avec les conséquences du handicap à tout moment du parcours de la personne et les moyens de le compenser : - Dans le cadre de la validation d'un nouveau projet professionnel en interne ou en externe (en appui d'un accompagnement du Cap emploi) - Dans le cadre de l'étude d'un maintien au poste de travail initial nécessitant la mise en œuvre de compensations spécifiques	☒ Prescription Cap emploi ☒ Titre de bénéficiaire de la loi 2005 ou en voie de l'être (RQTH ou autre titre, exemple pension d'invalidité) ☒ Avis du médecin du travail ☒ Accord du médecin traitant
Pré-Évaluation des Capacités à la Formation PECF 1 à 2 journées Prestation individuelle	- Assurés en arrêt de travail - Salariés (handicap moteur ou auditif ou troubles du neurodéveloppement)	☒ Vérifier les possibilités d'accès aux métiers du transport et de la logistique  Apporter des éléments d'analyse fiables au médecin de la préfecture permettant ainsi de faire aboutir des projets professionnels dans le transport  Maintien dans l'emploi ou reconversion professionnelle	☒ Prescription Cap Emploi ou médecin du travail ☒ Titre de bénéficiaire de la loi 2005 ou en voie de l'être (RQTH ou autre titre, exemple pension d'invalidité) ☒ Avis du médecin du travail ☒ Accord du médecin traitant